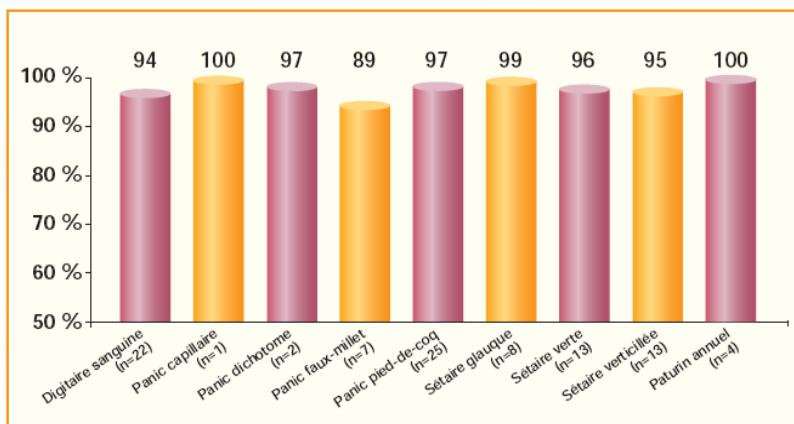


1 Haut niveau d'efficacité anti-graminées du dmta-p

Spectrum® présente un champ d'activité anti-graminées très complet avec un haut niveau d'efficacité sur les graminées estivales, (PSD) ainsi que sur le pâturin annuel

Efficacités anti-graminées du dmta-p évaluée sur les essais d'homologation et démonstration de 1999 à 2007.
Spectrum® en post-semis / Prélevée à la dose de 1,2 – 1,4 L/ha.
Observations 60 jours après application.



Nb Ref.	Spectrum® 1,2-1,4 L/ha	% efficacité
Amarante verte	(3)	100
Lamier pourpre	(4)	100
Spergule des champs	(1)	100
Véronique de perse	(7)	100
Mouron des champs	(2)	100
Renoncule	(1)	99
Pourpier	(3)	98
Matricaire camomille	(5)	98
Datura stramoine	(3)	98
Arroche étalée	(2)	97
Sénéçon commun	(5)	95
Géranium	(1)	95
Mouron des oiseaux	(17)	95
Amarante réfléchie	(29)	93
Morelle noire	(35)	92
Linaire	(5)	91
Capselle	(7)	90
Fumeterre officinale	(2)	90
Mouron rouge	(2)	88
Renouée à f. de patience	(3)	88
Ravenelle	(1)	85
Arroche hastée	(2)	84
Renouée persicaire	(23)	83
Gaillet gratteron	(2)	80
Pensée des champs	(5)	79
Laïteron des champs	(7)	78
Renouée liseron	(9)	76
Chénopode blanc	(69)	76
Laïteron des maraîchers	(1)	73
Sanve	(7)	70
Renouée des oiseaux	(13)	67
Mercuriale annuelle	(18)	65
Chénopode hybride	(1)	50
Ambroisie à f. d'armoise	(3)	46



2 Une action complémentaire réelle sur dicotylédones

Spectrum® agit sur de nombreuses dicotylédones, dont amarante, morelle, renouée persicaire



3 Grande régularité d'action

grâce aux propriétés physico-chimiques uniques du dmta-p, y compris quand les conditions d'humidité du sol sont moins favorables.

4 Faible dose de substance active et de produit à l'hectare.

SPECTRUM® : 1,4 à 1,2 L/ha à adapter selon la situation, le type de sol

Fiche d'identité

Spectrum® : Marque déposée BASF

Autorisation de vente : n°2010617

Composition : 720 g/L dmta-p

Formulation : EC

Classement toxicologique :

Xn : Nocif - R22 ; Nocif en cas d'ingestion.

R36 : Irritant pour les yeux - R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

AQUA : Dangereux pour les organismes aquatiques.

Usages et doses autorisées :

• maïs, maïs doux : 1,4 L/ha

• sorgho : 1,2 L/ha

Nombre maximum de traitements par an : maïs, sorgho : 1

Délai avant récolte :

• maïs, sorgho : 90 j

• maïs doux : 60 j

Distance par rapport au point d'eau : Respecter une zone non traitée (ZNT) de 5 mètres (cf arrêté JO du 21/09/06).

Délai de rentrée : 48 h (cf arrêté JO du 21/09/06)

Protection utilisateur lors manipulation produit : Gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.

Spectrum® évalué sur les essais homologation et démonstration de 1999 à 2007.

Spectrum® en post-semis / Pré-levée à la dose de 1,2-1,4 L/ha.

Observations 60 jours après application

(Ces résultats sont issus de moyenne ce qui n'est pas ponctuellement des efficacités pouvant être inférieures pour l'une ou l'autre des adventices).